

APPEL D'OFFRES ARTHRITIS 2018

La Fondation ARTHRITIS (reconnue d'utilité publique) a été créée par décret le 29 juin 2006 par des familles de malades souffrant de polyarthrite rhumatoïde, avec le soutien de 8 associations de malades atteints de rhumatismes inflammatoires chroniques et l'aide financière de la Société CLARINS. La Fondation est financée par des donateurs concernés par les maladies rhumatismales. La Fondation a pour objectif de trouver de nouvelles solutions diagnostiques et thérapeutiques contre les Rhumatismes. La Fondation amplifie et accélère la recherche sur les Rhumatismes : polyarthrite rhumatoïde, arthrite juvénile idiopathique, maladie de Still, spondyloarthropathies, lupus érythémateux systémique, syndrome de Gougerot-Sjögren, maladie de Behçet, polychondrite chronique atrophiante, sclérodermie, arthrose des membres.

ARTHRITIS R&D, société créée en 2014 dont l'actionnaire unique est la Fondation ARTHRITIS, mène des programmes de recherche sur les Rhumatismes, en collaboration avec les laboratoires publics, et avec un potentiel d'application à travers des partenariats pharmaceutiques.

En 2019, le soutien **de la Fondation ARTHRITIS et ARTHRITIS R&D** se traduira notamment par des **Crédits sur programme** et des **Bourses de thèse de Sciences en Cifre**.

Un laboratoire donné (unité de recherche, UMR, EA) ne peut déposer qu'une seule demande de crédit sur programme. En cas de dépôt de plus d'une demande de crédit sur programme par un même laboratoire, aucune des demandes ne sera examinée.

Un laboratoire donné (unité de recherche, UMR, EA) peut déposer une demande de bourse de thèse et une demande de crédit sur programme si les sujets de recherche sont différents.

Crédits sur programme

Le Conseil Scientifique sera particulièrement attentif, mais de manière non-exhaustive, à :

- La percée scientifique
- Aux thématiques : 1) Physiopathologie, 2) Biomarqueurs et cibles thérapeutiques, 3) ingénierie tissulaire et cellulaire
- Des chercheurs français de retour de l'étranger depuis 1 an maximum
- L'inter-disciplinarité

Attribués à des laboratoires publics français **pour un an**.

Le montant maximum attribué par projet sera de **25 000 €**.

Un dossier de demande de crédit sur programme ne pourra être déposé que par un chercheur (statutaire ou non), et ne pourra en aucun cas être déposé par un étudiant en thèse.

Un laboratoire donné (unité de recherche, UMR, EA) ne peut déposer qu'une seule demande de crédit sur programme. En cas de dépôt de plus d'une demande de crédit sur programme par un même laboratoire, aucune des demandes ne sera examinée.

Bourses de thèse de Science en Cifre

Le Conseil Scientifique sera particulièrement attentif au potentiel d'applications diagnostiques ou thérapeutiques dans les maladies ostéo-articulaires.

Attribuée **pour 3 (trois) ans** à un étudiant de 1^{ère} année dans le cadre de la préparation d'une thèse de sciences : Il s'agit de financer toute la durée de la thèse (3 années).

La bourse de thèse sera accordée à un candidat travaillant dans un laboratoire français, quelle que soit sa nationalité.

L'étudiant sera embauché en CDD par Arthritis R&D, sous contrat Cifre, et travaillera en collaboration dans le laboratoire public partenaire. **Cette embauche est conditionnée à l'acceptation de la subvention Cifre par l'ANRT** ; cette acceptation étant délivrée après étude d'un dossier spécifique sous 3 mois par l'ANRT. L'embauche de l'étudiant par Arthritis R&D interviendra donc au **1^{er} trimestre 2019**.

Aucune aide aux études post-doctorales de sciences ou au bénéfice d'étudiants en master (I ou II) n'est attribuée. La bourse de thèse accordée ne peut pas être transformée en subvention.

NB : Il n'y a pas de modification de la durée de financement pour les étudiants bénéficiaires d'une aide aux études dans le cadre des appels d'offres précédents. Ils devront fournir un compte-rendu annuel.

Dans tous les cas, les financements sont accordés après avis du **Conseil Scientifique de la Fondation ARTHRITIS** et approbation par le Conseil d'Administration. Un compte-rendu annuel est demandé.

Une fois par an les étudiants et les chercheurs subventionnés exposent et discutent les résultats de leurs travaux entre eux, avec les membres des instances de la Fondation au cours de la **Journée Jacques Courtin à laquelle ils s'engagent à participer dans sa totalité**.

Les dossiers de candidature devront être soumis sur le site internet de soumission de la Fondation ARTHRITIS : <https://application.fondation-arthritis.org/AO/>

CLOTURE DE L'APPEL D'OFFRES : 16 JUILLET 2018, MIDI.

Veillez vous référer à la **notice pour la constitution des dossiers** avant de déposer un dossier dans le cadre du présent Appel d'Offres.

Les dossiers reçus hors délais et incomplets ne seront pas évalués.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas évalués.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères de recevabilité ne seront pas évalués.

Renseignements par mail: departementscientifique@fondation-arthritis.org